

2009 : nouvelle organisation de la classe de seconde

La réforme a été engagée depuis juin dernier. Un accord résumant les objectifs et les principes directeurs de cette réforme a été signé entre le ministre et les organisations représentatives d'enseignants, de chefs d'établissement et de lycéens.

Les groupes de travail pilotés par l'Inspection générale de l'Éducation nationale sont dans une phase de travail technique pour adapter les programmes à la nouvelle organisation semestrielle. Ils devraient rendre leurs conclusions en décembre, au plus tard en janvier.

Classe de seconde : organisation du temps scolaire

La nouvelle seconde s'organise en **deux semestres** de 18 semaines **avec quatre rendez-vous annuels** :

- deux conseils de mi-semestre qui permettent aux enseignants de faire avec les élèves un point sur leurs difficultés ;
- deux conseils de fin de semestre où la question de l'orientation est abordée.

Une période de bilan et d'orientation est organisée sur une semaine entre le premier et le second semestres.

Classe de seconde : organisation des enseignements

L'emploi du temps hebdomadaire des élèves sera de 30 heures : il comportera un tronc commun de 21 heures d'enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences expérimentales, deux langues vivantes et éducation physique et sportive). Nouveauté : les élèves devront choisir 6 heures de modules d'enseignement complémentaires parmi quatre dominantes (humanités, sciences, sciences de la société et technologies) et bénéficieront de 3 heures d'accompagnement personnalisé hebdomadaires.

- **enseignements généraux de tronc commun** (21 heures hebdomadaires) : français, mathématiques, histoire-géographie, sciences expérimentales, deux langues vivantes, éducation physique et sportive,

Notre Fédération a pu obtenir quelques renseignements complémentaires. Pour ce qui est de la répartition horaire, une « hypothèse de travail » qui devrait « peu évoluer » selon les services du ministère répartirait les enseignements du tronc commun en :

- 4 heures de français,
- 3,5 à 4 heures de mathématiques,
- 3 à 3,5 heures d'histoire-géographie et d'éducation civique,
- 3 heures de sciences expérimentales,
- 5 heures de langues vivantes (2 langues obligatoires),
- 2 heures d'EPS.

Pour mémoire actuellement un élève de seconde a (modules compris):

- 4,5 heures de français,
- 4 heures de mathématiques,
- 4 heures d'histoire-géographie et d'éducation civique,
- 3,5 heures de Physique-Chimie,
- 2 heures de SVT
- 3 heures de LV1,
- 2 heures d'EPS.

Les enseignants de SES (sciences économiques et sociales), qui protestent avec force depuis plusieurs semaines pour que leur enseignement trouve une place plus importante dans les répartitions, auraient eu l'assurance par l'entourage du ministre de l'Éducation nationale qu' « on se pose la question d'introduire une initiation à l'économie dans le tronc commun du programme de seconde ».

- **enseignements complémentaires sous forme de modules** (6 heures hebdomadaires) pour explorer et approfondir des matières, l'élève devra choisir deux modules de 3 heures :

Humanités :

Littérature française
Latin, Grec
Langues vivantes (étrangère ou régionale)
Arts et histoire de l'art

Sciences

Mathématiques
Physique-chimie
SVT
Informatique et société numérique (MPI...)

Sciences de la société

SES
Initiation à la gestion
Histoire-géographie

Technologie

Initiation aux sciences de l'ingénieur (ISI)
Initiation aux sciences médico-sociales (SMS)
Techniques de laboratoire
Design
EPS

Les enseignements sont aussi variés que maintenant. Si un élève fait un choix d'enseignement et réalise ensuite que ce choix ne correspond pas à ses attentes, il peut se réorienter lors du premier semestre. Cette souplesse permet une meilleure orientation en classe de première.

Pour mémoire actuellement un élève de seconde a théoriquement le choix entre deux enseignements de détermination: (en réalité il n'en est rien, la LV2 est obligatoire dans la majorité des établissements)

- 2,5 heures de LV2(obligatoires)
- 3 heures d'enseignement de détermination

En ce qui concerne leur évaluation, les modules d'exploration ou d'approfondissement feraient l'objet d'une évaluation différente de celle des enseignements généraux. Et seule l'évaluation des modules du tronc commun compterait pour le passage en première.

- **accompagnement personnalisé** (3 heures hebdomadaires) : soutien scolaire personnalisé, aide méthodologique, conseil d'orientation, travail interdisciplinaire, travail d'expertise...

Pour mémoire actuellement un élève de seconde a :
- 2 heures d'aide personnalisée

Sources :

<http://www.peep.asso.fr/> (en italique)
<http://www.education.gouv.fr/cid22779/reforme-du-lycee.html>